

progrès. Si le député veut bien parcourir les données statistiques pour l'année mentionnée, ainsi que pour les années ultérieures, il constatera une amélioration marquante quant à la santé des Indiens; la situation est aujourd'hui bien meilleure qu'il y a quelques années.

Le ministre des Affaires indiennes, en parlant de la conservation, a affirmé que grâce à l'expérience acquise dans le Sud du Canada, nous pourrions bien mieux planifier l'utilisation des ressources et des terres dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est un noble idéal et j'espère que ses espérances se réaliseront. J'ai été heureux d'entendre les mots que le ministre a employés. Il a parlé d'écologie, terme à la mode, qui signifie le rapport entre les choses vivantes et leur environnement. Il a parlé d'écosystèmes et d'équilibre écologique. Ce n'étaient pas des termes courants il y a quelques années encore. Ayant fait moi-même des recherches, notamment sur la phyto-écologie, je trouve que le ministre n'a pas tort d'utiliser la méthode écologique en rapport avec la planification de l'utilisation des terres, et je le félicite d'adopter ce point de vue. Nous pouvons tirer beaucoup de leçons des erreurs commises dans le Sud du Canada, non seulement dans la lutte contre la pollution et l'utilisation des terres, mais dans notre façon de traiter les indigènes. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, nous avons l'occasion de faire pour des indigènes ce qui ne s'est jamais fait auparavant. Le mieux, c'est de veiller à ce qu'ils ne vivent pas en marge des autres—à ce qu'il reçoivent des gouvernements les mêmes services que les autres populations. Je suis heureux que le ministre confie bon nombre de ces services au Conseil des territoires et au gouvernement du Yukon.

Je suis très optimiste quant à l'avenir des autochtones. En effet, on les voit participer davantage à l'ensemble de la planification économique et à la vie politique du pays. Si en intégrant les autochtones des Territoires et du Yukon dans le courant général de la vie canadienne, nous parvenons à éviter les faux-pas, ils pourront connaître des conditions d'existence bien meilleures à l'avenir.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois signaler que si le ministre prend la parole maintenant il clora le débat.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas accaparer le temps de la Chambre mais j'aimerais faire quelques commentaires en réponse à certaines remarques de députés. Je ne veux pas me répéter. Nous avons eu un débat approfondi sur ce

[M. Marchand.]

problème en novembre et j'ai également eu l'occasion de prononcer des discours devant les habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon au sujet des projets du gouvernement quant à ces régions.

Tous les arguments avancés à la Chambre par les députés de l'opposition au sujet de cette mesure législative ont un caractère négatif et ne sont guère fondés. Ce que nous proposons de faire, c'est de commencer par accorder plus d'autonomie aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Je songe en particulier aux remarques du député du Yukon (M. Nielsen) qui n'a pas ménagé ses critiques. Depuis que je suis ministre, je suis allé très souvent dans les régions du Nord, peut-être plus souvent que le député lui-même n'est venu à Ottawa.

M. Aiken: C'est sans doute pour cela qu'il est mieux placé pour parler en leur nom.

L'hon. M. Chrétien: Pardon?

M. Aiken: J'ai dit qu'il était peut-être mieux placé pour parler au nom des Territoires.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

L'hon. M. Chrétien: C'est une décision à longue portée pour les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon que nous prenons ici, je pense. Le comité que les commissaires vont instituer sur mes instructions comprendra deux membres élus qui font partie du comité exécutif. La chose n'est pas indiquée dans la loi, il est vrai, mais c'est justement pour assurer plus de souplesse. Qu'il n'y ait aucune disposition à ce sujet dans la loi, cela ne veut rien dire, puisque les commissaires agissent toujours selon les directives du ministre.

Quand les conservateurs étaient au pouvoir il y a quelques années, je me souviens que le gouvernement avait consenti à faire quelque chose pour les Territoires en créant un petit comité et, pour y donner de l'importance, il avait mis une disposition à cette fin dans la loi. Depuis lors, nous avons créé bien des comités sans incorporer de dispositions à cette fin dans la loi, parce que ce n'était pas nécessaire. Les commissaires sont autorisés à instituer tous les comités qu'ils désirent et ceux-ci seront établis dans les Territoires.

Nous créons un cadre qui permettra de meilleures relations entre les pouvoirs législatif et exécutif. Qu'une chose soit claire cependant: si nous en gardons le contrôle à Ottawa, ce n'est pas tout simplement pour notre propre avantage. Il faut reconnaître que la majeure partie de l'argent dépensé dans le